L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
VENDREDI, 10 MAI 1889.

Cercle de la Réforme.

Ce Cercle est l'un des plus nouvellement fondés à la Nouvelle-Orléans, mais il n'a pas attendu les années pour grandir. C'est qu'il était, dès l'origine, composé des meilleurs éléments et que cette première garantie lui a valu un recrutement facile.

Nous ignorons à quel chiffre s'élève actuellement son rôle ; néanmoins nous pouvons dire à coup sûr que ce rôle est déjà fort important.

On y trouve, si nous ne nous trompons, des hommes de toutes nationalités ; et au sein de ce cosmopolitisme bien entendu on s'entend à merveille.

Le Club engendre parfois l'esprit de discussion ; là des camps se forment, ainsi qu'en politique, et des dissonnances en viennent troubler l'harmonie.

Ces dissonnances sont permises en musique, elles y produisent même de très heureux effets ; mais dans une réunion sociale, comme celle qui nous occupe ici, elles ne sont rien qui vaille. Il en nait des partis, des camps opposés, et alors la cacophonie s'y mêle inévitablement.

Quoique nous ayons l'honneur d'être membre honoraire du Cercle de la Réforme, nous avouons candidement ignorer quelles sont ses visées en matière de réforme ; ce que nous savons bien, pourtant, c'est qu'on trouve là un monde aimable, accueillant, qui sait vous faire au mieux les honneurs de son local.

Avec cet accueil on y trouve bon gîte, et une foule de publications—journaux et revues—à la disposition de tous ; cela pour une quotité mensuelle des plus modiques.

L'objectif principal, croyons nous, est de fournir des occasions continuelles de se rencontrer à des individus sympathisant les uns avec les autres et de faire place au plaisir, à l'art, aux lettres.

Il est là en effet des membres de toutes professions, qui, à leurs heures de loisir, aiment à s'occuper des questions de nature à élever l'esprit. C'est ainsi que, de temps à autre, une conférence, une lecture est entendue ; ainsi que des concerts s'y organisent, que des soirées dansantes s'y donnent.

Nous ne nous joignons pas aussi fréquemment que nous le désirions, aux réunions de cette société ; néanmoins nous nous rappelons avoir assisté là à un concert, au programme très attrayant, ma foi, programme exécuté par plusieurs des premiers sujets de la dernière troupe de l'Opéra.

Ce milieu avait quelque chose d'attirant pour ces artistes ; aussi c'était toujours avec empressement qu'ils répondaient à l'appel du Cercle, où quelques uns d'entr'eux, d'ailleurs, étaient inscrits.

Donc on a eu de bonne musique dans ce confortable local de la rue St-Louis ; c'est du plaisir intelligent.

Nous avons écrit plus haut que presque toutes les nationalités sont représentées au Cercle de la Réforme ; ajoutons que c'est la langue française qui y est le plus souvent parlée.

Nous pouvons même avancer, sans crainte d'être contredit, qu'il peut être coté parmi les associations qui font le plus, qui font le mieux pour le maintien, pour l'extension de cette langue, car l'élément français et l'élément créole y sont en notable majorité.

Voilà donc bien des titres pour assurer la prospérité de ce Club et il prospère.

Cette marche en avant se continuera assurément, tant qu'il saura se donner des Conseils de Direction comme ceux qu'il a eus jusqu'à ce jour. Ces choix ont invariablement été fort heureux.

Les portes du Cercle de la Réforme s'ouvrant souvent pour recevoir des invités; et, voulant contribuer à créer des distractions pendant la saison d'été, si longue, si monotone ici, il s'y signale toujours par quelques fêtes.

En voici venir une, qui aura lieu demain et dont les invitations sont fort recherchées, nous le comprenons sans peine. C'est une soirée dansante qui sera donnée ; nous imaginons qu'elle est le prélude de plusieurs autres.

Ainsi que par le passé, on peut être certain que les choses seront excellemment faites et que les heures paraîtront courtes, samedi soir, aux invités du Club.

Il se pourrait bien même que, la fête se prolongeant après minuit, on portât atteinte à la loi du dimanche. Mais tant d'autres se produisent ; une épingle de plus ou de moins sur la pelote ; et, en vérité, cette atteinte là serait bien pardonnable.

Dansez-donc, dansez sans compter les heures, sans vous préoccuper de ces diablesses d'aiguilles qui nous mesurent le temps et nous rappellent trop avec quelle railleuse rapidité il passe, surtout pour les joyeux, les heureux de la terre.

Association de Bienfaisance des Professeurs.

Aujourd'hui seconde soirée, au Grunewald Hall, du festival au bénéfice du fonds de secours de l'Association de Bienfaisance des Professeurs.

Le programme se compose de tableaux vivants, de danses, musique instrumentale, musique vocale, d'une représentation de *Pocahontas*, pièce burlesque en 3 actes et d'un bal qui durera de dix heures à minuit. Il y aura aussi, à la Salle Grunewald, des buffets où l'on sera servi aux prix les plus modiques.

La soirée commencera à sept heures. Demain, dernière journée, la fête s'ouvrira à midi.

La protection des cuirassés.—Tout le monde connait le filet Bullivant, inventé pour protéger les cuirassés contre les torpilles. Le filet Bullivant est un rideau à claire-voie, composé d'anneaux formés de sept fils d'acier d'un millimètre et demi, tordus ensemble. Chacun de ces anneaux a 16 centimètres de diamètre et est réuni à ses voisins par des anneaux plus petits. Cette "jupe" est descendue à 6 mètres de la muraille.

La manœuvre de cet appareil n'exige pas moins de quinze minutes, ce qui serait dangereux en cas de guerre. En outre, l'appareil gêne la marche des navires. Un ingénieur français, M. Solomiac, a trouvé le moyen de remédier à ces deux inconvénients.

M. Solomiac conserve la "crinoline" métallique ; mais, dans son système, les tangons, placés au repos à l'intérieur du bâtiment, peuvent glisser entre deux guides, ce qui permet de les pousser dehors, ce qui permet de les pousser dehors, à leur position de combat, par un simple déplacement en avant, au travers de sabords spéciaux, ou de les tirer en arrière par le mouvement inverse. Ils forment un plan horizontal à 1m,50 environ au-dessus de la flottaison et sont disposés parallèlement entre eux dans la partie moyenne du navire, en éventail aux extrémités.

La manœuvre s'opère au moyen de l'air comprimé, dont la canalisation, analogue à celle des freins Westinghouse (d'un usage si répandu sur les lignes de chemins de fer), ne tient pas plus de place et n'est pas plus difficile à poser que les conduites d'eau et de gaz de nos appartements. De même que dans les freins précités, que le mécanicien peut serrer et desserrer instantanément sur toute la longueur du train, la manœuvre de l'ensemble des appareils se trouve concentrée entre les mains *d'un seul homme*, de l'officier de service, qui, par le simple jeu d'un levier dans l'un ou l'autre sens, peut mettre le filet à la mer ou le relever en *moins d'une minute*.

Une péroraison.—Le Père Monsabré a terminé ainsi un discours qu'il a prononcé, pour la communion pascale des hommes, à Notre-Dame de Paris, le jour de Pâques :

"Trop courts instants que ceux de l'union qui nous met en possession de l'objet de la béatitude céleste ! Profitons-en, messieurs, pour donner à nos espérances et à nos désirs un élan qui les délivre de l'esclavage de tous les faux biens. Le Dieu de l'Eucharistie ne vient pas consommer notre béatitude, mais il la commence en nous aidant à traverser les orages du temps, et à suivre d'un pas ferme la route difficile qui conduit au souverain bien. "Je suis, nous dit-il, comme l'agneau de l'ancienne alliance, la victime du passage ; passe avec moi ! Passe au milieu des foules affamées qui se disputent avec rage le pouvoir, les honneurs, la richesse, le plaisir ! Passe sans te laisser séduire par les promesses du présent, ni décourager par les menaces de l'avenir. Passe ! Les peines qu'on se donne en ce monde pour être glorieux et heureux seront mal payées, et les jours sinistres qui approchent auront bientôt prouvé qu'il n'est de vraie gloire et de vrai bonheur que dans les cieux. Demandez-les aujourd'hui au Dieu que tu possèdes ; sa grâce te soulève et ses élus te tendent les bras ; "*Æterna fac cum sanctis tuis in gloria numerari.*"

PEERLESS DYES Les meilleurs. Chez Dessommes.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Température du 9 mai 1889.

Thermomètre de E. & L. Claudel, Opticiens. No 142 rue du Canal. Entre Carondelet et Baronne.

	Fahrenheit	Centigrade
7 heures du matin	72	22
Midi	80	27
3 P. M.	78	26
6 P. M.	74	24

MARIAGES, NAISSANCES ET DÉCÈS

Inscrits au Bureau de Santé dans les dernières 24 heures.

Mariages.

John Carlin à Mlle Theresa Zelenka.
Henry Flaspeller à Mlle Marie Fontan.
Rasnon Gonzales à Mlle Catherine Radovich.

Naissances.

Mme Joseph Mayol, une fille.
Mme Beniamin Messina, une fille.
Mme John Burke, un garçon.
Mme Louis Schaeffer, une fille.
Mme Charles W. Duncan, un garçon.
Mme Robert T. Henley, un garçon.

Décès.

Robert Wilts, 7 mois, 131 rue Bellivar.
Mlle Eleanor L. Cuggy, 40 ans, 46 rue Euterpe.
Mlle Elma C. Verlander, 29 ans, 318 rue St-Charles.
Gerome Durive, 3 ans, 10 1[2 rue Tonti, côté nord.
Mme veuve M. E. Morrison, 59 ans, 171 rue Antonine.
Robert C. Brouse, 8 ans, 181 rue Julie.
Henrietta Eppling, 9 jours, 362 rue Chippewa.
Francis Carter, 65 ans, 527 rue Philip.
Jas. W. Armstrong, 11 jours, 852 rue Dauphine.
Daniel Murden, 4 mois, 44 avenue Louisiana.
John Burke, 3 mois, 219 rue Remparts, côté sud.

Un cas de diphthérie a été constaté rue Hancock, près Remparts.

Ventes inscrites au bureau de l'annotateur des aliénations :

F. S. Kendig à M. F. Dunn, un terrain vacant borné par l'avenue St-Charles, les rues Valence, Cadiz et Pitt, $3650.

A. Agusti à G. W. Young, un terrain borné par les rues Bienville, Remparts, Bourgogne et Douane, $548.

A. S. Ranlett à Mlle C. M. Semmes, un terrain borné par les rues Camp, Magasins, Première et Philip, $200.

D. Glover et sa femme à W. F. Becker, deux terrains bornés par les rues Adèle, St André, Tchoupitoulas et Rousseau, $2050.

Succession de H. Toussaint à A. C. Green, un terrain borné par les rues Douane, Canal, Bourbon et Dauphine, $6400.

Eugène, Louis, Caroline, Mary et Frédérick Gaupp, Jr., à F. Gaupp, Sr., un terrain borné par les rues Conti, Bienville, Dauphine et Bourbon, $5160.

F. Gaupp, Sr., à Eugène, Louis, Caroline et F. Gaupp, Jr., un terrain borné par les rues Conti, Bienville, Dauphine et Bourbon, $9000.

People's Homestead Association à A. A. Mims, six terrains bornés par les rues Sud Peter, Erato, Tchoupitoulas et Thalie, $1000.

Liquidateurs du Factors and Traders Insurance Company à J. J. Aldigé, un terrain borné par les rues Camp, Julie, Magazine et St-Joseph, $9500.

A. S. Ranlett à H. Curtins, un terrain borné par les rues Camp, Magazine, Première et Philip, $1000.

Cour de Circuit.—B. F. Lewarne contre la Mexican International Improvement Co.—Le sursis demandé est accordé.

Cour Civile.—Louis Schwartz contre Wm Evans, pour $770.

Clara E. Brier contre James McMicken, pour obtenir le divorce.

G. Vaughan & Cie contre Carlisle & Cie.

Les successions A. Flickinga, P. Daber, Catherine Maher, Firmin Pintat et Jos. Muller sont ouvertes.

J. J. Clark contre J. S. Christie, jugement en faveur du demandeur.

Mme Chas Lagay contre Henry Beyer pour $400.

Mlle Mathilde Jeanne Bank demande l'émancipation.

Cour Criminelle. — Section B. —Julia Brown, voies de fait, cinq jours de prison. A. Fletcher port d'armes cachées, 24 heures.

Les jurés suivants ont été mis à l'amende pour avoir manqué à l'appel : F. M. Cassaber, Frank Motch, Lewis C. Klein, A. J. Goodwin, Moses P. Scheyer.

Police Board.—L'enquête faite par les membres du Police Board au sujet de l'attitude prise par M. J. Vandervoort, secrétaire du chef de police, dans l'affaire du Pickwick Club, a eu pour résultat son maintien au poste qu'il occupe. Cette décision a été unanime et accompagnée de l'approbation des membres du Bureau pour sa conduite en cette circonstance.

L'agent Fordyce, qui avait exécuté les ordres de M. Vandervoort, ayant obéi à un supérieur, ne pouvait qu'être acquitté ; c'est ce qui a eu lieu.

MM. Parker et Beanham ont été nommés membres du comité chargé de veiller à ce que les stations de police reçoivent régulièrement leurs fournitures.

Board of Control.—Le Board of Control du Nouveau Bassin, a accepté dans sa dernière réunion, l'offre de M. Gardner, de fournir à la Compagnie deux chalands payables à l'expiration du contrat passé pour le service des dragues.

Le surintendant Royes a dans son rapport appelé l'attention sur l'engorgement de l'embouchure du Canal.

La plainte du chef O'Connor, relative à l'impossibilité pour les pompiers d'approcher du canal, a été déclarée sans fondement.

Nouvelles rassurantes.—L'accident arrivé au Docteur Isidore Labatut, il y a deux ou trois jours, a causé de vifs regrets en ville.

Le Docteur, on le sait, se promenait dans son appartement et s'est fracturé un bras en y faisant une chûte. Les nouvelles de son état que nous avons fait prendre hier sont des plus rassurantes : le vénérable vieillard a échappé à l'enflure et à la fièvre qu'une fracture de cette gravité occasionne presqu'immanquablement.

Il est naturel que la sympathique attention de toute une population se fixe sur une personnalité comme celle du plus ancien habitant de la Nouvelle-Orléans, peut-être, du vieux médecin en retraite, de l'homme excellent enfin, qui, durant tant d'années, dans l'exercice de sa profession libérale, a répandu des bienfaits sans nombre, et s'est créé des amitiés dans toutes les classes de la communauté.

Le Docteur Labatut entrait tout récemment dans sa quatre-vingt-dix-septième année ; et ce grand âge auquel il est donné à si peu d'individus d'arriver exempts, comme lui, d'infirmités, a été salué par des témoignages affectueux venus de partout.

Comité d'organisation. — Le coroner aura-t-il ou n'aura-t-il pas un secrétaire ? Telle est la question qui s'est discutée hier devant le comité d'organisation. Il y a quelque temps on eut pu, sans hésiter, répondre négativement. Aujourd'hui, il y a un pas de fait et quelques probabilités de secrétaire, puisque le prix en a été discuté.

Naturellement le comité n'accorderait au Dr Lemonnier, en admettant que ces probabilités se réalisent, qu'un secrétaire dans les prix doux, c'est-à-dire $50 par mois, au lieu de $100, qu'il touche en ce moment du coroner lui-même. Il est probable que le comité reviendra encore sur cette question et que la solution ne fera certainement qu'y gaguer.

Pendant la même séance, le comité s'est occupé de l'état de la prison de police et de l'indigne façon dont les aliénés y sont traités ainsi qu'il a été révélé par une lettre du coroner au Conseil de ville. Le comité a fini par conclure que tout se passe pour le mieux au police jail, M. Agnew et plusieurs autres ayant certifié s'être *assurés de visu* que les aliénés ne sauraient y être mieux traités.

Finalement, il a été décidé qu'une visite sera faite avant mardi au Police Jail par les membre du comité. Tout sera prêt pour la circonstance.

Tentative de suicide.—Hier à 5 heures 30 de l'après-midi, un nommé Ed Young, âgé de 37 ans, étant sous l'influence de la boisson a essayé de se suicider en avalant une quantité considérable de laudanum chez lui, encoignure Dorgenois et St-Pierre. Après avoir été mis hors de danger par les étudiants, il a été enfermé au 4me poste.

Noyé.—Hier à 3 heures de l'après-midi, un nommé Albert Adams, âgé de 32 ans, natif de Prusse et habitant rue St-Ferdinand, près Decatur, a glissé dans le fleuve tandis qu'il travaillait sur le quai du Northeastern Railroad, au pied de la rue Montégut, et s'est noyé.

Déraillement.—Mercredi soir, un train express en route pour le Nord par la ligne Queen and Crescent a déraillé entre Vossburg et Hattiesburg. Une vache a causé l'accident. La locomotive, le wagon de bagages et celui des fumeurs ont été jetées en bas d'un talus mais personne n'a été blessé. La voie a été déblayée quelques heures après l'accident.

Vol.—Des malfaiteurs qui ont pénétré avec effraction chez M. Chas. B. De Gray, épicier, encoignure Camp et Lafayette, ont emporté des bouteilles de champagne, du whisky et des cigares, pour une valeur de $100 environ.

Paragraphes.—Tout est rentré dans le calme à Gretna mais la bagarre de mardi soir fait encore le sujet de toutes les conversations, et on se préoccupe de la possibilité de son renouvellement. Le juge de paix Higgins, qui est un homme de couleur, a mis le comble à l'indignation parmi les blancs, en mettant en liberté un des prisonniers accusés d'avoir frappé les deux blessés qui sont à l'hôpital et d'avoir remis son frère Geo Lombard en liberté sous un cautionnement dérisoire ($150) alors que l'un des blessés, J. Rau, laisse encore à craindre et que celui de l'autre, Hillary Roberts, est presque désespéré.

—Une assistance nombreuse a assisté hier à la réunion de la Société d'agriculture au Parc Audubon. Les orateurs suivants ont pris la parole : MM. Ex-gouverneur S. D. McEnery, Hon. J. Ward Gurley, Gén. W. P. Miles, ex-gouverneur H. C. Warmoth. Le sujet choisi était : "Le parc pour la ville.—L'établissement d'expériences pour le pays."

—Le chef de police a suspendu de ses fonctions, jusqu'à ce qu'il comparaisse devant le Police Board, l'agent Rouyer qui, mercredi soir, a tiré un coup de revolver sur un nègre et l'a blessé à la jambe.

—Le feu a causé hier pour $100 de dommages, au No 144 de la rue Galvez, chez M. H. Kohn.

—Les amis du Dr Labatut, qui entrait tout dernièrement dans sa 96me année, apprendront avec peine que mercredi, tandis qu'il se préparait à se rendre à la Cathédrale St-Louis pour assister à la cérémonie pallium, il est tombé dans son corridor et s'est fracturé l'épaule gauche.

Nous sommes heureux de leur annoncer que cet accident n'aura probablement pas de suites sérieuses pour le malade, grâce aux soins éclairés de son médecin, le Dr Y. R. Lemonnier, qui a été appelé immédiatement. Il ne saurait être en meilleures mains pour entrer rapidement sur la voie de la guérison, malgré le caractère toujours sérieux de semblables accidents à un âge aussi avancé. Le Dr Y. R. Lemonnier est en effet un médecin capable doublé d'un habile chirurgien, qui, contrairement à une opinion aussi répandue que mal fondée, a conservé sa nombreuse clientèle et lui consacre journellement quelques heures, malgré les exigences de ses fonctions de coroner de notre paroisse, qui n'excluent nullement la pratique dans la vie privée. Nous souhaitons que longtemps encore il donne ses soins au Dr Labatut, le vénérable doyen de la Faculté de Médecine de l'Etat de la Louisiane.

Chaussures fines noires et en couleur, à l'Etoile Rouge.

DEPECHES TÉLÉGRAPHIQUES
TRANSMISES A L'ABEILLE

FRANCE.

M. Laguerre.

Paris, 9 mai.—M. Laguerre a refusé d'agir comme avocat de M. Perrin, qui a tiré samedi sur le Président Carnot.

L'Exposition de Paris.

Paris, 9 mai.—Jusqu'ici il y a eu en moyenne 71,000 visiteurs journellement à l'Exposition.

Acte barbare.

Paris, 9 mai.—Une correspondance de l'Orient annonce qu'une bande de Kourdes ont attaqué une noce, pillé les invités et outragé la mariée, et fait bouillir celle-ci dans une chaudière, en disant qu'elle fera un excellent met pour le repas de noce.

Le journal la Liberté.

Paris, 9 mai—Le journal la *Liberté* conseille au Président Carnot de signaler le centenaire de la révolution en rappelant les lois d'exil et en accordant une amnistie générale.

Un tel acte, ajoute la même feuille, prouverait la force de la France, indiquerait qu'elle ne craint pas ses ennemis et tendrait aussi à détruire le boulangisme.

Rente française.

Paris, 9 mai. — Le trois pour cent est coté à 87 francs 92 1[2 centimes.

Banque de France.

L'état hebdomadaire de la Banque de France indique une augmentation de 925,000 francs en or et de 2,350,000 en argent.

Evictions.

Londres, 9 mai—Une dépêche spéciale datée de Falcarragh dit que les évictions commenceront demain, et que les propriétaires brûleront les maisons d'où auront été évincés les tenanciers.

Mme Besse Doohan, âgée de 80 ans et qui a été évincée de sa demeure sur le domaine Olfert en est morte de chagrin.

L'Honorable Whitney.

Londres, 9 mai.—L'ex-secrétaire de la marine, M. Whitney, invité par le comte de Dunraven, a assisté aujourd'hui à la séance de la Chambre des Lords.

Une empoisonneuse qui fait des chiffres

Londres, 9 mai—Le corps de Sydney Bolton, âgé de 11 ans, mort à Deptford, au mois de février dernier, a été exhumé aujourd'hui. On a constaté des traces d'arsenic.

L'enfant logeait avec une certaine dame Winter, sa parente, qui, lors du décès, obtint, en contrefaisant la signature de la mère de Sydney, une assurance de trente livres sterling.

Il appert maintenant que, depuis 1885, cette même femme Winter a fait assurer ainsi la vie de vingt-sept parents, dont cinq sont morts. On croit qu'elle les a empoisonnés tous les cinq et qu'elle réservait le même sort aux autres. Mme Winter, qui sera arrêtée, est actuellement malade.

M. Hewitt à Londres.

Londres, 9 mai.—M. Hewitt, ex-maire de New York, est maintenant à Londres, au Blenheim Palace.

Commission Parnell.

Londres, 9 mai—L'archevêque Walsh a été interrogé de nouveau aujourd'hui devant la Commission Parnell. Il déclare que les faits qui sont à sa connaissance personnelle, prouvent que la Ligue tend à faire diminuer le nombre des crimes. Depuis 1866 les sociétés secrètes de l'Irlande sont en décadence.

Le témoin ne connait qu'un cas où la Ligue ait commis un abus, en passant une résolution, dans l'une de ses branches, ayant pour objet de publier une liste des individus ne faisant point partie de la Ligue. Il protesta contre cet acte et on renonça à cette publication.

La Ligue, en s'étendant, a fait disparaître les sociétés secrètes. Le peuple y a appris à préférer l'action parlementaire en pleine lumière aux délibérations secrètes. Dans toute l'étendue du diocèse du témoin, les cas de *boycotting* ont été rares, malgré la puissance de la Ligue en ce district.

La mise en quarantaine de certains individus est la seule forme de *boycotting* que l'on puisse tolérer. Le témoin condamne tout ce qui peut ressembler à l'intimidation. Les membres de la Ligue estimaient que le système de *boycotting* empêchait nombre d'outrages.

Il désapprouve tout système consistant à refuser de vendre les articles de première nécessité à un individu frappé par le *boycotting*. Son interprétation du "Plan de campagne" est que celui-ci se limite à une pure organisation volontaire et qu'il ne sanctionne nullement le *boycotting*.

M. Anderson, avocat du *London Times*, fait une citation empruntée à une lettre pastorale de l'archevêque en 1882.

L'archevêque Walsh répond qu'il a lancé cette lettre pastorale, par suite de l'accroissement du nombre des sociétés secrètes et aussi parce que, les chefs de la Ligue étaient emprisonnés, celle-ci se désorganisait, et les populations étaient poussées au désespoir par le fait des évictions.

Arbitrage.

Dublin, 9 mai—Il a été décidé aujourd'hui que l'on soumettra à un arbitrage le différend survenu entre le propriétaire et les femmes du domaine Oliphert.

Le commandant du croiseur anglais "Rapid."

Sydney, N. G. du Sud, 9 mai—Le commandant du croiseur anglais *Rapid* a hissé le drapeau anglais sur les îles Suwarow, situées dans l'Océan Pacifique du Sud, au nord-ouest des îles Cook.

Les grévistes à Essen.

Berlin, 9 mai—Les grévistes à Essen ont tenu un meeting, et ont résolu de maintenir leur demande d'augmentation de 15 pour cent sur leurs salaires, et de réduction du travail à 7 heures par jour. Des fonds pour appuyer les grévistes sont envoyés par les mineurs de la Belgique et de la Silésie. On pense que les mineurs anglais enverront aussi de l'argent.

Le caractère international du mouvement ajoute à la gravité de la situation.

Effet de la grève.

Berlin, 9 mai—Toutes les usines à Desmund et Borschin sont désertées à cause de la grève.

Les ateliers Krupp et autres ont été obligés de cesser la manufacture de rails à cause du manque de charbon.

La conférence Samoane.

Berlin, 9 mai.—Les délégués américains à la conférence Samoane, pendant leur récente visite au Prince Bismarck, ont discuté avec le chancelier les défectuosités du port d'Apia. Plusieurs plans ont été suggérés pour l'amélioration de ce port.

Fou furieux.

Stuttgart, 9 mai—Un encanteur, du nom de Bosch, résident de cette ville, a été attaqué soudainement aujourd'hui de folie furieuse. Avant qu'on pût s'assurer de lui, il s'était saisi d'une hachette, tuait sa sœur et se précipitait dans la rue, où il tuait aussi un passant. Enfin, après une lutte désespérée, des soldats s'en sont rendus maîtres et l'ont enfermé.

Le Col. Frederick D. Grant.

Vienne, 9 mai—Le Col. Frederick D. Grant, le nouveau ministre des Etats-Unis en Autriche, est arrivé ici.

Le Roi et la Reine de Wurtemberg.

Nice, 9 mai—Le Roi et la Reine de Wurtemberg sont partis d'ici pour Stuttgart.

Le Vatican.

Rome, 9 mai—On rapporte qu'immédiatement après l'ajournement du Congrès catholique, le Vatican demandera aux puissances européennes, spécialement les gouvernements catholiques, de prendre en considération l'appel fait par le Pape en faveur de la restauration de son pouvoir temporel.

Déficit.

Rome, 9 mai—On croit que le budget qui va être présenté au Parlement italien constatera un déficit de $10,000 (?).

Le steamer Claudeboye.

Ste-Lucie, 9 mai—Le steamer *Claudeboye* est partie pour la Nouvelle-Orléans.

Décret Royal.

La Haye, 9 mai.—Conformément à un décret royal, le quarantième anniversaire du Roi Guillaume III au trône de Hollande, sera célébré le 12 mai.

On prépare de grandes fêtes pour l'occasion.

WASHINGTON.

Le Président Harrison.

Washington, D. C., 9 mai—Le Président a commué la sentence de mort de Grace Smallwood (couleur), en un emprisonnement de dix ans. Elle avait été condamnée dans le District de Columbia, pour le meurtre de son jeune enfant.

Le Département de la Guerre.—L'allocation pour la milice.

Washington, D. C., 9 mai—Le département de la guerre vient de publier la part qui revient à chaque Etat sur l'allocation de $400,000 votée par le Congrès pour équiper la milice.

L'allocation accordée à chaque Etat est basée sur la représentation des divers Etats au Congrès, et les Territoires qui sont sur le point de devenir Etats auront, dès qu'ils le seront, la part indiquée par le tableau ci-après. L'allocation sera répartie comme suit, annuellement :

Alabama, $9492 ; Arkansas, $6644 ; California $7954, Colorado $2847, Connecticut $5695, Delaware $2847, Floride $3797, Georgie $11391, Illinois $20,893, Indiana $14,239, Iowa $12,340, Kansas $8543, Kentucky $12,340, Louisiana $7594, Maine $5695, Maryland $7594, Massachusetts $13,827, Michigan $12,340, Minnesota $6644, Mississippi $8543, Missouri $15,189, Nebraska $4516, Nevada $2947, New Hampshire $3797, New Jersey, $8543 ; New York, 34,173 ; Caroline du Nord, $00,441 ; Ohio, $4833 ; Oregon, $2847 ; Pennsylvanie, $28,478 ; Rhode Island, $3797 ; Caroline du Sud, $8843 ; Tennessee, $11,391 ; Texas, $12,340 ; Vermont $3797 ; Virginie, $11,391 ; Virginie de l'Ouest, $5695 ; Wisconsin, $10,441 ; Montana, $2847 ; Washington, $2847 ; North Dakota, $2847 ; South Dakota, $3797 ; Alaska, $3751 ; Nouveau Mexique, $3501.

Les réglements pourvoient que les réquisitions pour les provisions pour la milice doivent être faites par les gouverneurs des Etats et territoires directement au secrétaire de la guerre.

Nomination.

Washington, 9 mai—Le Président a nommé aujourd'hui M. Matthews, de l'Illinois, premier Contrôleur de la Trésorerie, en remplacement de M. J. Durnam, démissionnaire. M. Matthews est actuellement Orateur de la Chambre des Représentants de l'Illinois.

Le temps.

Washington, 9 mai—Beau temps en Louisiane, suivi, dans la partie nord-ouest, d'ondées locales ; vents du sud ; température stationnaire.

Le récent cyclone.

Chicago, 9 mai—Une dépêche de Hutchinson, Kansas, annonce que d'autres détails du cyclone de lundi soir, indiquent que les premières nouvelles reçues sont en grande partie correctes.

Le cyclone s'est étendu sur un rayon de quarante milles de long et deux milles de large.

La perte de propriétés et de bestiaux est énorme.

Des comités de secours s'occupent activement à prodiguer des soins et des vivres aux victimes. Mlle Bartlett a succombé hier à ses blessures, et l'on craint que plusieurs autres personnes n'aient le même sort.

Chaleur.

Chicago, Ills., 9 mai—Depuis les trois derniers jours il a fait très chaud ; le thermomètre marque 88 degrés à l'ombre.

D'après le bureau des signaux ce sont les trois jours consécutifs les plus chauds qu'on ait eus en mai, depuis 1871, époque à laquelle le bureau des signaux fut établi ici.

August Witt, maçon, a été frappé d'insolation et est mort hier après midi.

Les ateliers Pullman.

Chicago, Ills, 9 mai—Les travaux ayant diminué dans les ateliers Pullman, on rapporte qu'environ 1200 ouvriers sont sans emploi. Mais il surviendra des contrats sous peu, ce qui permettra à la compagnie de reprendre tous les ouvriers.

Incendie de forêts.

Adrian, Mich., 9 mai—Il y a en ce moment de grands incendies de forêts dans ce comté. Les dommages seront considérables.

Duluth, Minn., 9 mai.—On rapporte aussi des incendies dans le nord du Wisconsin, à l'est du lac Gogebic.

Plusieurs stations de chemins de fer ont été brûlées et les nouvelles reçues du Vermillion Range annoncent que toutes les petites villes dans les environs sont entourées de flammes. Tous les fils télégraphiques de Vermillion Range à Duluth, sont abattus depuis deux jours.

Chicago, 9 mai—Une dépêche spéciale de Marquette, Mich., au *Daily News*, annonce que de terribles incendies de forêts ont éclaté dans cette section. Le village de Norway est circonvenu par les flammes. Deux bâtisses ont été brûlées à Vulcan Mine et les flammes se propagent.

Les habitants se réfugient dans les caves.

Mort de Walter T. Logan.

Albuquerque, N. M., 9 mai—Walter T. Logan, de la raison sociale A. L. Morrison fils et Logan, a été trouvé mort dans son lit, dimanche matin, sur un ranche qui leur appartenait, dans la partie sud-est du comté Apache, Arizona.

M. Logan souffrait depuis plusieurs jours d'un panaris et s'était procuré un peu de morphine pour endormir ses douleurs. Avant de se coucher, samedi soir, il prit plusieurs doses dans sa chambre ; on suppose qu'il en a trop pris dans la nuit.

Il était le fils de Thomas A. Logan, de Cincinnati, l'un des avocats les plus marquants du barreau de l'Ohio.

L'enseigne Logan, qui était à bord du *Trenton* à Apia, lors du terrible cyclone que l'on sait, et qui a été sauvé, est son frère.

Le défunt n'avait que 30 ans.

Mort du Rév. Père Damien.

San Francisco, Cal., 9 mai—Le steamer *Dymond*, arrivé hier de Montreal, rapporte que le Rév. Père Damien, bien connu comme le prêtre des lépreux de Molokia, est mort à Kalawa, Hawaï, le 10 avril dernier.

Le Père Damien était né en Belgique en 1840 et arriva à Hawaï en 1864. Depuis 16 ans, il dévouait tout son temps à soigner les lépreux à Molokia, où il est mort, lui même de la lèpre, victime de son dévouement.

Les steamers Nederland et Monarch.

Philadelphia, 9 mai—Le steamer *Nederland* est arrivé d'Anvers.

Le steamer *Monarch*, parti de New York, est arrivé le 7 mai à Yokohama.

Pour la cause Irlandaise.

Boston, 9 mai—Un meeting de la Ligue Nationale Irlandaise a eu lieu ici aujourd'hui.

On y a fait la proposition de patronner les manufactures irlandaises jusqu'à l'extrême limite du possible, afin d'aider les irlandais à se maintenir dans leur propre pays. Cette proposition a été très cordialement accueillie.

Tournoi d'échecs.

New York, 9 mai—Les parties du tournoi d'échecs international qui ont eu lieu ce soir ont été comme suit :

D. G. Baird a battu McLeod, puis Lipschutz ; Taschgaren l'emporte sur Blackburn ; Showalter sur J. W. Beard ; Barnelle sur Hanham ; Pollock sur Martines ; Judel sur Martines.

Petite-vérole à bord d'un steamer.

New York, 9 mai—Le steamer *Westernland*, qui est arrivé aujourd'hui d'Anvers, avait un cas de petite-vérole qui s'est développé à bord parmi les passagers d'entrepont.

La personne qui en est atteinte est une petite fille de 6 ans. Elle a été isolée des autres passagers et transférée à l'hôpital sur l'île North Brothers. Les passagers de cabines ont débarqué cette après-midi, mais ceux d'entrepont seront vaccinés et le navire fumigé.

Trop de sécheresse.

Indianapolis, Ind., 9 mai—Les fermiers dans tout l'Indiana et dans le centre de l'Illinois, se plaignent de la grande sécheresse. Si nous n'avons pas de pluies bientôt, les récoltes en souffriront sérieusement.

Bons brodequins pour garçons, $1 20 à $1 35 la paire, à l'Etoile Rouge.

Le plus vieux journal.—Parlesnous des journaux chinois pour vivre longtemps.

Pékin possède une gazette qui va célébrer le deux millième anniversaire de sa fondation.

Les portes d'entrée à l'Exposition Universelle de Paris. —Il y en aura un peu partout, et les visiteurs n'auront que l'embarras du choix.

On pourra entrer dans l'Exposition par l'esplanade des Invalides, par l'Ecole militaire, par les deux avenues Suffren et La Bourdonnais, par le Trocadéro, par le quai de Billy et par le quai d'Orsay. Cinq portes d'entrée seront placées le long du quai. En tout, vingt-deux portes à un ou plusieurs guichets.

CHEMINS DE FER.

Heures d'arrivée et de départ.

LOUISVILLE AND NASHVILLE.

Arrivée.	Départ.
No 3 Lim. Ex..7:00 am	No 4 Fast Mail..7:00 am
No 5 Coast.....9:00 am	No 6 Coast......3:40 pm
No 1 Fast Mail.7:20 pm	No 2 Lim. Ex...3:05 pm
No 7, Exc. dimanche......9:35 pm	No 8, Exc. dimanche......7:30 am

ILLINOIS CENTRAL.

No 1 Passen...11:00 pm	No 2 Passen.....9:15 am
No 3 Chic.and N. O. Lim...7:30 am	No 4 St-Louis and Chic. Ex.. 5:00 pm
No 5. Exc. dimanche......8:45 pm	No 5. Exc. dimanche.........7:30 am

TEXAS AND PACIFIC.

No 52 California Express.......7:00 pm	No 51 California Express.........8:00 am
No 54 B. R. Local.......10.25 am	No 53 B. R. Local.........3:50 pm

QUEEN AND CRESCENT ROUTE.

No 1 Limited.11:00 am	No 2 Limited...3:35 pm
No 5 Fast line.6:30 am	No 6 Fast line..7:15 am

LOUISVILLE, NEW ORLEANS & TEXAS.

No. 1.........9:00 am	No. 2..........5:00 pm
No. 3.........5:55 pm	No. 4..........8:05 am
No. 5.........10:10 am	No. 6..........3:50 pm

SOUTHERN PACIFIC COMPANY, MORGAN LINE.

No 19 Califor..8:10 pm	No 20 Califor..11 25 am
No 17 Local...6:55 am	No 18 Local....7:20 pm

NEW ORLEANS AND GULF RAILROAD.

Tous les jours excepté le dimanche—9:00 am. 4:00 p.m..4.50 pm	Tous les jours excepté le dimanche. Pointe-à-la-Hache: 6:30 a.m. 5:00 p.m.
Dimanches seulement—10:10 a.m., 8:10 pm	Shell Beach...9:30 am. Dimanches seulement—6:00 am., 4:00 pm

EAST LOUISIANA R. R. ABITA SPRINGS COVINGTON.

Le dimanche.
Arrivée ....7:00 pm | Départ.........7:30 am
Tous les jours excepté le dimanche.
Arrivée.........8.45 am | Départ.........4:00 pm

NAVIGATION FLUVIALE.

Départs de bateaux à vapeur.

VENDREDI, 10 MAI 1889.

Bayou Sara—JESSE K. BELL, à 5 P M
Point Houmas—MARY Z COMEAUX, à 11 A
Bas du fleuve—NEPTUNE, à 11 A M

SAMEDI, 11 MAI 1889

Rivière Rouge—JOHN D. SCULLY, à 5 P M
St-Louis—CITY OF ST. LOUIS, à 5 P M
Greenville—T. P. LEATHERS, à 5 P M
Bayou Têche—E. W. COLE, à 5 P M
Bayou des Glaizes—ALTO, à 5 P M
Bayou Sara—PAUL TULANE, à 5 P M
Bayou Lafourche—ASSUMPTION, à 5 P M
Bayou Goula—BELLE OF THE COAST, à 12 M

Fleuve et rivières.

Memphis, 9 mai—Le fleuve a baissé de 1 pouce. Temps clair et chaud. Arrivé, DeSoto de Cincinnati. Départs, James Lee pour Arkansas City à 6 p m ; U P Scheack pour Cincinnati à 7 p m.

Cairo, 9 mai—Le fleuve a 15 pieds 1 pouces et monte. Temps couvert et chaud. Arrivés City of Cairo de St-Louis à 3 p m ; City of New Orleans de la Nlle-Orléans à 5 p m. Départ, City of New Orleans pour St-Louis à 5 p m ; City of Cairo pour Natchez à 7 p m.

Louisville, 9 mai—La rivière baisse 8 pieds 6 pouces dans le canal, 6 pieds 4 pouces aux chutes. Temps beau et chaud.

Cincinnati, 9 mai—La rivière a 18 pieds 2 pouces et baisse. Temps clair.

Les Passes.

Port Eads, 9 avril, 6 p.m.—Vent du sud. Arrivés, barque espagnole Voladora, capitaine Serra, de la Havane, sur lest ; brick italienne Selina Stanford, capitaine Starita, de Castellamare.

Départs, steamships Mascotte pour Key West, Navarro pour Liverpool et Breakwater pour Belize.

Marchés.

Paris, 9 mai—Les rentes 3 pour cent 87 francs 92 1[2c.

Havane, 9 mai.—Or espagnol 236 1[2 à 236 3[4. Change ferme. Sucre—les détenteurs se tiennent à l'écart.

BULLETIN MARITIME.

JEUDI, 9 MAI 1889.

EXPÉDIES EN DOUANE.

Steamship (ang) Holbein, Glaspoole, Liverpool via Havre.
Steamship [ang] Glen Tanar, Munro, Mobile, sur lest.
Steamship (ang) Chilian, Curtis, Havre, via Newport News.
Steamship Harlan, Brown, Bluefields.
Steamship [alle] Ascania, Froeblich, Hambourg.

ARRIVÉS.

Brick (ital) Salina Stanford, Starita, Castellamare.
Steamship [ang] Merchant, Platt, Liverpool, via les Indes Occidentales, Colon et Bélise, Honduras, [précédemment rapporté à la Quarantaine.
Steamship [ang] Venezuelan, Highton, Liverpool, via les Indes Occidentales et les ports mexicains (précédemment rapporté à la Quarantaine.)
Steamship [ang] Roddam, Sanderson, St-Lucia, sur lest, [précédemment rapporté à la Quarantaine.]

BATEAUX A VAPEUR.

Jesse K Bell, Campbell, Bayou Sara.
Belle of the Coast, Aiken, Bayou Goula.
Lafourche, Charlet, Lockport.
Hallette, White, Shreveport.
Neptune, Kouns, Bas du fleuve.
Alice LeBlanc, Blanchard, Bayou Lafourche.
Grand Isle, Sweeney, Grand Isle.
Boaz, Smith, Louisville, avec 21 chalands.
Goélette Cecilia, —, Springfield.

EXPORTATIONS.

HAVRE—par steamship Holbein—4329 balles coton 8400 douves.......Pour Liverpool—16,011 1456 boisseaux mais en grenier.
HAVRE, VIA NEWPORT NEWS—par steamship Chilian—4866 balles coton 20,050 boisseaux mais en grenier 3000 douves.
BLUEFIELDS—par steamship Harlan—2000 pieds bois de charpente 103 colis divers.
HAMBOURG—par steamship Ascania—3?76 balles coton 14 900 sacs tourteaux 4430 sacs farine graine coton 250 sacs riz poli 1 caisse cigares et cargaison en transit.

IMPORTATIONS.

CASTELLAMARE—par brick Salina Stanford—4403 boites oranges 202 boites citrons 4 caisses citrons à ordre.

Arrivages de produits.

BAYOU SARA—par steamer Jesse K Bell—190 barils melasse 1 boucaut sucre et fret assorti.
BAYOU GOULA—par steamer Belle of the Coast—7 boucauts sucre 119 barils sucre 5 sacs brut et fret assorti.
LOCKPORT—par steamer Lafourche—30 boucauts sucre 2 barils sucre 144 barils melasse et fret assorti.
SHREVEPORT—par steamer Hallette—140 balles coton 1174 sacs graine coton et fret assorti.
BAS DU FLEUVE—par steamer Neptune—50 barils melasse 648 sacs riz brut et fret assorti.
BAYOU LAFOURCHE—par steamer Alice LeBlanc—113 barils melasse et fret assorti.
GRAND ISLE—par steamer Grand Isle—Fret assorti.
LOUISVILLE—par steamer Boaz et chalands—594,00 boisseaux charbon.
SPRINGFIELD—par goélette Cecilia—6 balles coton.

Par les chemins de fer.

NEW ORLEANS & GULF RAILROAD.—Fret assorti.
SOUTHERN PACIFIC RR. COMPANY—982 balles coton 900 sacs farine graine coton 21 boucauts sucre 43 barils melasse 500 sacs sel 107 barils vin et fret assorti.
LOUISVILLE AND NASHVILLE RR. —273 balles coton 1 wagon boucauts tabac et fret assorti.
ILLINOIS CENTRAL RAILROAD.—Fret assorti.
LOUISVILLE N. O. & TEXAS RAILROAD—1611 balles coton 1280 sacs tourteaux et fret assorti.
N. ORLEANS & NORTHEASTERN RR.—70 balles coton et fret assorti.
TEXAS AND PACIFIC RAILWAY—168 balles coton 511 sacs graine coton 300 sacs farine graine coton et fret assorti.

Liste des navires partis pour la Nouvelle-Orléans.

NEW-YORK.

Steamship New Orleans, Halsey.....parti 4 mai
Steamship El Dorado, Byrne.........parti 4 mai
Steamship Morgan City..............parti 7 mai

LIVERPOOL.

Steamship Bernard Hall, Alexander.parti 14 mar
Steamship Venezuelan, Highton......parti 15 mars
Steamship American, Anson..........parti 17 mars
Steamship Merchant, Platt..........parti 22 mars
Steamship Andean, Wrake............parti 7 avril
Steamship Guido, Lachlorda.........parti 7 avril
Steamship Discoverer Hughes........parti 28 mars
Steamship Floridian, Sandry........parti 28 mars
Steamship Inventor, Jones..........parti 25 avril
Steamship Wm Cliff, Winder.........parti 20 avril
Steamship Caribbean, Daniel........parti 30 mars
Steamship Texan, King..............parti 11 avril
Steamship Historian, Buddle........parti 13 avril
Steamship Jamaican, Edwards........parti 27 avril
Steamship Darien, Watson...........parti 25 avril
Steamship Architect, Bond..........parti 25 avril
Steamship Explorer, Jones..........parti 4 mai

LONDRES.

Steamship European, Johnston.......parti 18 avril
Steamship Angers,..................parti 23 avril

ROTTERDAM.

Barque D H Watjen, Moll............partie 17 avril

ANVERS

Steamship Bordeaux, Blanchandin.parti 31 janv

HAVRE.

Navire Riverside, Langdon..........parti 6 avril

HAMBOURG.

Navire Anna, Menkins...............parti 26 avril

LA PLATA.

Steamship Havre, Laport............parti 26 avril

ST-VINCENT. AP DE VERDE.

Steamship March, Hewson............parti 25 avril

ST-LUCIA.

Steamship Roddam,..................parti 26 avril

PALERME

Steamship Pawnee, James............parti 15 avril

GENES.

Barque Clementina,.................partie 30 mars

PAUILLAC.

Steamship Bordeaux, Blanchandin....parti 9 fév

MONTEVIDEO.

Steamship Waterloo,................parti 30 mars
Steamship Clandeboye,..............parti 16 avril

CASTELLAMARE.

Brick Selina Stanford, Starita.....parti 29 janv

MINATITLAN.

Goélette Lena E Storer, Lee........partie 24 avril

COLON.

Steamship Bernard Hall, Alexander.parti 8 avril
Steamship American, Anson..........parti 29 avril

VERA CRUZ

Steamship Venezuelan Highton.......parti 29 avril

RIO DE JANEIRO.

Barque Triumpho, Evangelista.......partie 1er avril
Goélette Pereira, Barra............partie 2 avril

BUENOS AYRES

Barque Francesca, Maroeca..........partie 21 fév

DAKAR.

Barque Theresa, Brower.............partie 24 fév

LISTE DES NAVIRES DANS LE PORT.

STEAMERS.

Noms	Destination	Mouillage
Actor	Liverpool	Westwego
Ascania	Hambourg	rue Je
Breakwater	Belize	1er dist. 15
Chilian	Havre	rue 2e
Clinton	Havane	Alger
Counsellor	Liverpool	Southport
El Paso	New York	Alger
Governor	Liverpool	Gretna
Glen Tanar	Mobile	3e dist. 30
Harlan	Bluefields	Alger
Holbein	Liverpool	Southport
Mascotte	Florida	1er dist. 13
Neto	Russie	4e dist. 42
Navarro	Liverpool	3e dist. 26
Paris	Havre	4e dist. 41

NAVIRES.

Fawn	Almeria	rue 5e

BARQUES.

Agnes	Oporto	rue 8e
H L Routh		1er dist. 37
Marcello	En détresse	3e dist. 34

GOELETTES.

E C Allen True	Mobile	1er dist. 27

VENTES A L'ENCAN

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

SAMEDI, 18 mai, à midi, à la Bourse des Encanteurs, en vertu d'un ordre de l'Hon. Cour Civile du District, rendu dans la succession de Mme Catherine Robertson, veuve de John Hall, No 26,497, il sera vendu à l'encan—

Un lot de terre avec toutes les bâtisses qui s'y trouvent, rue Urquhart, entre Espagne et Mandeville. Le lot No 3 a 18 pieds 3 pouces de face sur 160 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Conditions—La moitié ou plus comptant ; le reste à un an de crédit en un billet de l'acquéreur avec 8 pour cent d'intérêt, le gage du vendeur et toutes les clauses de sécurité ordinaires, transfert de la police d'assurance, paiement par l'acquéreur de toutes les taxes de 1889, dépôt de 10 pour cent au moment de la vente.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant J. F. Meunier, notaire.

NICH J. HOEY, encanteur.
13 avril—13. 20 27 av—4. 11. 18 mai

ANNONCE JUDICIAIRE.

L'angle Nord-Est des rues Jackson et Constance.

Dans le voisinage des belles demeures de MM. Songeron, Miller, Hasinger, Vennard et autres, et de l'église et des écoles de Notre-Dame.

Mlle Annie Russell vs Thos. J. Russell et als.

No 26,355.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division A.

Vente en partage.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 11 mai 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, en vertu d'un jugement de l'Honorable T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, rendu dans la susdite affaire, le 2 avril 1889, et signé le 3 avril 1889 il sera vendu à l'encan, la propriété ci-après décrite, à savoir :

1° La maison de résidence complète pour une famille, portant le No 159 de la rue Jackson, du côté Nord, entre les rues Constance et Laurel. Le terrain se compose des terrains Nos 13 et 14 en entier, et de la moitié rectangulaire à l'arrière du côté de la rue Laurel du terrain No 10 mesurant 58 pieds de façade rue Jackson, sur 129 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

La maison a deux étages, est construite avec modernité, a galeries devant derrière, corridors du bas et en haut ; est à l'angle de la rue, à ample espace pour jardin, gazon, etc., etc. Elle est exposée au Sud ; on en peut voir le plan au bureau des encanteurs.

2° Deux terrains dans le Quatrième District de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Jackson, Constance, Laurel et Joséphine. Les terrains sont désignés par les Nos 11 et 12 et sont contigus l'un à l'autre, et mesurent chacun, au pied américain, 29 pieds de façade rue Jackson, sur 100 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Le dit terrain No 11 forme l'angle des rues Jackson et Constance.

Conditions de la vente—Un tiers ou plus comptant, au gré des acquéreurs ; le reste à 2 et 2 ans de crédit, payable en billets des acquéreurs à leur propre ordre et endossés par eux, portant intérêt au taux de 7 pour cent par an à partir de la date de la vente jusqu'à parfait paiement, garanties par hypothèque sur la propriété pour laquelle ils ont été donnés, avec toutes les clauses de sécurité usuelles ; 5 0/0 honoraires d'avocat en cas de procès pour leur recouvrement ; le transfert des polices d'assurances ; et l'acquéreur assumant le paiement des taxes dues et exigibles pour l'année courante 1889 en sus du prix de l'adjudication ; et un dépôt de 10 pour cent comptant au moment de la vente.

Les actes de vente, aux frais des acquéreurs, pardevant Andrew Hero, Jr., notaire.
10 avril—10 13 20 27—4 11 mai

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété améliorée dans le Deuxième District

Et Actions d'une Compagnie d'assurances,

A L'ENCAN.

Succession de Mme Adèle Alzar, veuve de Pierre Théodore Faure.

No 26,424—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, Encanteur, Bureau No 17 rue Carondelet. — SAMEDI, 11 mai 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St-Charles, en vertu d'un arrêt de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, il sera vendu à l'encan, la propriété de valeur ci-après décrite :

1° Le **cottage double**, Nos 235 et 235 1[2 rue **Bienville**, dans le carré d'ilet borné par les rues Bienville, Conti, Marais et Villeré. Le terrain mesure (mesure française) 30 pieds de façade rue Bienville, sur environ 95 pieds de profondeur. Chaque côté du cottage est loué $12.

2° Le cottage No 68 rue **Bourgogne**, entre les rues **Bienville et Conti**, dans le carré borné par les rues Bienville, Conti, Bourgogne et Dauphine. Le terrain mesure 30 pieds de façade rue Bourgogne sur 120 pieds de profondeur, mesure française, plus, ou moins, et profondeur irrégulière. Le cottage et les bâtisses de l'arrière sont maintenant loués $18 par mois.

3° **Le cottage double** avec mansarde, Nos 181 et 181 1[2 **Chemin du Bayou**, entre les rues des Remparts et St-Claude, dans le carré d'ilet borné par les rues Bayou, Quartier, Remparts et St-Claude, (mesure française) mesure 30 pieds de façade rue du Bayou sur 120 de profondeur. Loué $12 de chaque côté. Toutes les mesures qui précèdent sont plus ou moins, et les ventes seront faites d'après les plans.

4° **Six actions du fonds capital de la Compagnie d'assurances de la Nouvelle-Orléans.**

Conditions—Pour les actions—Comptant avant le transfert. Pour les propriétés foncières—un tiers ou plus comptant, le reste à un an, ou un et deux ans de crédit, au gré des acquéreurs, payable par leurs billets portant 8 pour cent d'intérêt par an à partir du jour de la vente jusqu'au paiement, garanti par lien du vendeur et hypothèque spéciale sur les propriétés, avec toutes les clauses de sécurité usuelles et de "non aliénando." 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour le recouvrement des billets ; l'assurance et le transfert des polices devront se faire au nom des détenteurs des billets. Les acquéreurs assumeront en sus du prix de l'adjudication, les taxes d'Etat et de ville de 1889, et un dépôt de 10 pour cent entre les mains des encanteurs sera exigé au moment de la vente.

Les actes de vente aux frais des acquéreurs, pardevant J. F. Meunier, notaire.
7 av—7 13 20 27—mai 4 11

PAR E. CURTIS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Dans l'affaire d'interdiction de Herman Drees.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division "C"—No 25,210.

PAR E. CURTIS, Encanteur—Bureau 201 rue du Canal—VENDREDI, 17 mai 1889, sur les lieux, No 22 RUE TOULOUSE, je procéderai à la vente, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 1er mai 1889, et rendu dans l'affaire ci-dessus intitulée, de la propriété personnelle ci-après décrite, à savoir :

Un lot d'installation de buvette, tels que comptoir, étagères, Pigeon hole, table, Range, etc.

—AUSSI—

Tout le contenu de plusieurs chambres à coucher.

Conditions—Comptant avant livraison.
8mai—8 12 16 17

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de H. M. Hyams.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—Division A, No 22,570—En vertu d'un ordre de vente en date du 4 mai 1889, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente, à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 8 juin 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

1. Une certaine portion de terre, avec toutes les dépendances qui s'y trouvent, située dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet No 540 borné par les rues David, Toulouse, St-Louis et l'Avenue Carrollton, et mesurant suivant un plan dressé par Arthur de Armas, voyer, le 4 février 1889, (annexé au bureau du shérif civil) 255 pieds 7 pouces et 6 lignes de face à la rue David, sur une profondeur et façade de 160 pieds sur les rues Toulouse et St-Louis, divisée en douze lots numérotés de 10 à 21 inclusivement.

2. Un certain ilet de terre, avec toutes les dépendances qui s'y trouvent, situé dans le même district, et désigné comme l'ilet No 554, et mesurant, suivant le dit plan désigné plus haut, 253 pieds 2 pouces et 7 lignes de face à la rue Solomon, 255 pieds 2 pouces et 7 lignes de face à la rue David et 319 pieds 8 pouces et 2 lignes de face aux rues Toulouse et St Louis, divisé en 20 lots, numérotés de 1 à 20 inclusivement.

Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
7 mai—7 14 21 28—4 8 juin

ANNONCE JUDICIAIRE.

Jacob Hoeffner, Anthony Hacker "transferee" vs Edward Menz.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 22,661—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 11 mai 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite à savoir :

Un lot de terre et améliorations situé dans le Sixième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet No Un, borné par les rues Levée, Chippewa, Tolédano et l'avenue Louisiana, désigné par la lettre B, sur une esquisse faite par Wm Thiel, voyer, et annexée à un acte de vente passé pardevant P. E. Davis, ex-notaire dans cette paroisse, daté le 16 avril 1866 ; le dit lot mesure trente-cinq [35] pieds, un [1] pouce et deux [2] lignes de face à la rue Levée, sur une profondeur, sur la ligne vers le lot A, de quatre-vingts [80] pieds, dix [10] pouces et cinq [5] lignes, et courant deux [2] pieds et deux [2] lignes vers la rue Tolédano, en arrière du lot A, et courant parallèlement avec la première ligne, cinquante-neuf [59] pieds, onze [11] pouces et six [6] lignes dans le fond, et une profondeur de cent vingt-huit [128] pieds, six [6] pouces et six [6] lignes vers l'avenue Louisiana, et trente-six [36] pieds sur la ligne du fond.

Acquis de J. F. Leib, d'après un acte pardevant P. E. Davis, N. P., le 16 avril 1866.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
10avril—10 17 24—mai 1 8 11

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente du contenu, installations etc. d'un café.

Lang, Bernheimer & Cie., v. Sylvian Ducos.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 26,799.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique sur les lieux ci-après désignés, le SAMEDI, 11 mai 1889 à 10 heures a.m., de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Le contenu, les accessoires, installations, etc., du salon au No 261 rue Decatur, comprenant comptoirs, tables, chaises, vins, liqueurs, verrerie, etc., ainsi que le contenu de l'entrepôt qui touche au dit salon, d'après l'inventaire enregistré dans mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
1er mai—1er, 6 11.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Frantz & Schorr vs. la succession de Mme Elizabeth Davis, femme, etc.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 26,266—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 8 juin 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Morales, St-Antoine, Urquhart et Bagatelle, mesurant trente pieds de face à la rue Morales, sur soixante pieds de profondeur.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
6 mai—6 13 20 27—3 8 juin

VENTES A L'ENCAN

PAR JAS. P. GUINAULT.

Résidences et Etables à Vaches, situées près du Bayou St-Jean, faisant face aux rues Ste-Anne, Dumaine, Rendon et Dorgenois.

Succession de Marie Miller, veuve de Joseph Hrstin autrement connu comme Estin ou Estein.

PAR JAS P. GUINAULT, encanteur, Bureau, Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 11 mai 1889, il sera vendu à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St-Charles, Nos 72 et 74, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 15 avril 1889, les propriétés suivantes savoir :

1° **Un lot de terre** situé dans le second district de cette ville, désigné par le No 6, dans l'ilet borné par les rues Dorgenois, St-Pierre, Rocheblave et la Promenade Carondelet, lequel est borné par les rues Ste-Anne, Dumaine, Rendon ... de 32 pieds de face à la rue Dorgenois sur 149 pieds de profondeur. Ensemble une petite résidence, couverture en ardoises ayant quatre chambres, galerie, citerne, lieux d'aisance, etc., etc.

2° **Sept lots de terre contigus** situés dans le même district dans l'ilet compris entre les rues Dumaine, St-Philippe, Hagan et Rendon. Les dits lots sont désignés par les Nos 13 à 19 inclusivement et mesurent ensemble 153 pieds 11 pouces 2 lignes de face à la rue Dumaine sur 184 pieds 9 pouces 4 lignes de profondeur, et face à la rue Rendon. Lot No 15 formant l'encoignure des rues Rendon et Dumaine. Ensemble une grande résidence contenant huit pièces, une grande étable à vaches de la capacité de 36 têtes, greniers à foin, hangar, trois citernes, puits, lieux d'aisance, etc.

3° **Trois lots de terre**, situés dans le même district, dans l'ilet compris entre les rues Ste-Anne, Dumaine, Cinquième et Sixième, désignés par les Nos 9, 10 et 11. Les dits lots mesurent ensemble 94 pieds 4 pouces 7 lignes de face à la rue Cinquième, sur 100 pieds de profondeur et face à la rue Ste-Anne. Le lot No 11 forme l'encoignure des rues Ste Anne et Cinquième. Ensemble, une bâtisse couverte en ardoises, ayant six chambres, une grande écurie avec accommodation pour 36 têtes d'animaux, hangar, citernes, puits, etc., etc.

4° **Quatre lots de terre** situés dans le même district, dans l'ilet borné par les rues Dumaine, St-Philippe, Salcedo et Lopez, désignés par les Nos 9 et 12 inclusive. Lesquels lots de terre mesurent ensemble 102 pieds 2 pouces 7 lignes de face à la rue St-Philippe, sur 100 pieds de profondeur, et 108 pieds 8 pouces 3 lignes de large sur la ligne du fond parallèle à la rue St-Philippe. Ensemble une petite maison couverte en ardoises, ayant quatre chambres, galerie devant, hangar, citerne, lieux d'aisance, etc.

Le tout conformément aux plans qui seront exposés à la Bourse.

Conditions—Une moitié comptant et la balance à un crédit de 1 et 2 ans, en billets portant 8 p. 0/0 d'intérêt par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, et garantis par hypothèque et privilège de vendeur, avec les clauses de "*non alienando*," sur les propriétés vendues.

Actes de vente pardevant Charles Francke, notaire, aux frais des acquéreurs, avec toutes les clauses pénales d'usage et les frais d'avocat, à raison de 5 pour cent en cas de procédures judiciaires pour le recouvrement des dits billets.

Les acquéreurs assumeront en sus du prix d'achat les taxes pour l'année 1889.

Un dépôt de 10 p. 0/0 comptant sera exigé des acheteurs.
17 avril—17 20 27—mai 4 11 18

Deux lots de terre vacants à l'encoignure de l'avenue de la Louisiane et de la rue St-Patrick.

Maison en briques à deux étages, Passage de la Bourse, Nos 111 et 113.

Succession d'Oscar Drouet.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 26,577.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau, encoignure Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 8 juin 1889, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St-Charles, Nos 72 et 74, en vertu d'un ordre de vente de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 6 mai 1889, les propriétés suivantes, savoir—

1° Deux lots de terre vacants situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet renfermé par l'avenue de la Louisiane, les rues Toledano, St-Denis et St Patrick, désignés par les Nos 16 et 17, lesquels lots de terre mesurent chacun 30 pieds de face à l'avenue de la Louisiane, sur 128 pieds de profondeur ; le lot No 17 forme encoignure à l'avenue de la Louisiane et à la rue St-Patrick.

2° Un lot de terre situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'ilet renfermé par le Passage de la Bourse, les rues Royale, Conti et St-Louis, mesurant 33 pieds de face au Passage de la Bourse, 32 pieds 9 pouces 2 lignes de profondeur sur la ligne du côté de la rue St-Louis, de là s'élargissant à angle droit vers la rue St-Louis, 2 pieds 7 pouces 5 lignes sur une seconde profondeur de 6 pieds 5 pouces, 32 pieds 10 pouces 6 lignes de profondeur sur la ligne opposée vers la rue Conti, de là se rétrécissant à angle droit parallèle à la rue Royale, 11 pieds 8 pouces sur une seconde profondeur de 6 pieds 5 pouces, et 23 pieds 11 pouces 5 lignes de largeur sur la ligne du fond. Ensemble une maison en briques à deux étages ayant balcons sur le devant, doubles bureaux au rez-de-chaussée et les étages supérieurs sont occupés comme résidence, lieux d'aisance, water works, etc., etc.

Le tout d'après les plans qui seront exposés à la Bourse.

Conditions—Moitié ou plus comptant et la balance à un crédit d'un an en billets garantis par hypothèque, portant 8 0/0 d'intérêts par an de date avec toutes les clauses pénales d'usage. L'acquéreur assumera le paiement des taxes pour l'année 1889.

Un dépôt de 10 0/0 comptant sur le montant de l'adjudication sera exigé.

Acte de vente pardevant A. J. Villeré, notaire public.
7 mai—7 11 18 25—1 8 juin

Succession de Wm Henry Henson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 24 957—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte présenté par Mme Kate Hannon, tutrice naturelle et comme telle administrant cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS,
Greffier.
8 mai—8 14 17

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'un jugement et d'un procès.

Lang Bernheimer & Co. vs Sylvian Ducos.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 26,799.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et le Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le LUNDI, 20 mai 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain jugement en faveur de Sylvian Ducos, dans l'affaire de Sylvian Ducos versus Jacob M. Wall, No 780 du Dossier de la 26ème Cour Judiciaire de District pour la Paroisse de Jefferson, et tous les droits de Sylvian Ducos dans un procès de Sylvian Ducos versus Miller Wall et als No 815 du Dossier de la 26ème Cour Judiciaire de District pour la Paroisse de Jefferson.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
9 mai—9,13,17,20

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de trois lots de terre de valeur, coin des rues Carondelet et St Andrew, avec bâtisses, etc., connu par le No 475 rue Carondelet.

Alfred Grima versus H. W. Fairchild et ses héritiers et le légataire de Richard Sinnott.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 26,504.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos. 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI 11 mai 1889, à midi, la propriété suivante, savoir :

Trois lots de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, connus par le numéro municipal 475 rue Carondelet et les dépendances qui y appartiennent, situés dans le Quatrième District de la Nouvelle-Orléans et formant l'encoignure des rues Carondelet et St André dans l'ilet borné par les rues Carondelet, Baronne, Félicité et St-André, et désignés comme lots 12, 13 et 14 sur un plan déposé pour référence en l'étude de G. R. Stringer, notaire, comme plan vingt-neuf. Les dits lots se touchent et mesurent comme suit, à savoir :

Le lot douze, trente pieds [30] de face à la rue Carondelet sur une profondeur de cent vingt pieds (120) entre lignes parallèles. Le lot treize mesure vingt-sept pieds (27) de face à la rue Carondelet sur une profondeur de cent vingt pieds (120) entre lignes parallèles, et le lot quatorze qui forme l'encoignure des dites rues Carondelet et St Andrew mesure vingt-neuf pieds (29) quatre pouces [4] et trois lignes [3] de face à la rue Carondelet, à peu près vingt-trois pieds [23] un pouce [1] et trois lignes [3] de largeur dans le fond, cent vingt pieds [120] deux pouces [2] de profondeur et de face à la rue St Andrew et cent vingt-pieds (120) de profondeur sur la ligne opposée qui le divise du lot treize.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
6 avril—6 13,20,27—mai 4.11

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une propriété améliorée de valeur connue comme le No 210 rue Royale.

W. J. Robert vs Mme Camille E. Girardey et mari.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 26,546.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St-Charles entre Gravier et Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI 11 mai 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir

Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Royale, St Philippe, Chartres et Dumaine, et désigné comme le lot No Deux sur un plan annexé à un acte passé pardevant A. Boudousquié, ancien notaire, le 13me jour de juin 18.5, et mesurant vingt-sept [27] pieds sept [7] pouces et deux [2] lignes de face à la rue Royale, sur une profondeur de quatre vingt-dix [90] pieds un [1] pouce et quatre (4) lignes, et une largeur dans le fond de vingt-sept [27] pieds quatre [4] pouces sur une allée en commun pour l'usage des lots Nos Un, Deux et Trois sur le dit plan.

La propriété portant le No municipal 210 de la rue Royale.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—1° Comptant pour un montant suffisant à payer au plaignant la réclamation de la somme de quinze cents dollars, avec 7 pour cent d'intérêt par an à partir du 17 mars 1888 jusqu'au jour de la vente cinq pour cent d'honoraire d'avocat, tous les frais dans cette affaire, de vente et toutes les taxes dues sur la propriété vendue. 2° L'acquéreur assumera le paiement d'un certain billet garanti par hypothèque et privilège de vendeur sur la dite propriété en date du 17 mars 1888, pour quinze cents dollars, payable deux ans après date, avec intérêt à raison de sept pour cent par an à partir de la date jusqu'au paiement et assumera aussi toutes les obligations de l'acte de vente et hypothèque ci-dessus, pacte de non aliénando, et à payer 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès, etc. 3° Et la balance du prix de l'adjudication, s'il y en a, comptant, sur les lieux, et au cas où le prix de l'enchère sur la propriété vendue, après déduction des dits honoraires, frais et taxes à comptant, moins que le montant de la réclamation du plaignant, avec intérêt, frais et le dit plus haut et du billet qui sera assumé tel que décrit ci-dessus, alors l'acquéreur payera la dite réclamation du plaignant au comptant, et assumera le billet ci-dessus décrit, pro tata, jusqu'à concurrence de la balance de son enchère.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
6 avril—6 13 20 27—4 11 mai

ANNONCE JUDICIAIRE.

David L. Weil vs Mme Ellen H. Morris.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans, No 26,776.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 8 juin 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et avantages qui en dépendent ou lui appartenant en quelque sorte, situé dans le premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Carondelet, Erato, Thalie et St-Charles, et désigné comme le No quatorze (14) sur un plan déposé pour référence en l'étude de T. J. Beck ex-notaire dans cette ville, comme plan No 21 ; lequel dit lot mesure vingt-un (21) pieds huit (8) pouces de face sur la rue Erato sur cent vingt-sept (127) pieds six (6) pouces et cinq (5) lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Acquis par la défenderesse par achat de James Stinson, par acte passé pardevant A. V. Philips, notaire, le 6 octobre 1887.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Sherif Civil de la paroisse d'Orléans.
6 mai—6 13 20 27—3 8 juin

ANNONCE JUDICIAIRE.

Dr W. E. Brickell vs Mlle Marie Aimée Vignié—No 14,719.

Dr W. E. Brickell vs Mlle Marie Aimée Vignié—No 14,622.

PREMIÈRE COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans—En vertu de deux writs de fieri facias, les deux à moi adressés par l'Honorable Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans dans les affaires ci-dessus intitulées respectivement, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville le SAMEDI, 1er juin 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

1° Quatre certains lots de terre situés dans l'ilet No 1-2, de la ville de Carrollton, anciennement paroisse de Jefferson, maintenant le Septième District de la Nouvelle-Orléans, lequel est borné par les rues Lower Line, Général Scott, Livaudais et Levée ; les dits lots sont désignés sur un plan de Forshey, ingénieur, par les numéros 19 à 22 inclusivement, et mesurent comme suit : le lot No 19 quatre-vingt-deux pieds quatre pouces sur la ligne du fond de ces lots Nos 14 à 17 et une partie du lot No 13, et quatre-vingt deux pieds sur la ligne du lot No 20 ; le lot No 20 a trente pieds quatre pouces de face à la rue Lower Line, et cent quinze pieds sur la ligne du lot No 21, et quatre-vingt-deux pieds sur la ligne du lot No 19, et quarante-neuf pieds quatre pouces dans le fond ; le lot No 21 a trente pieds quatre pouces de face à la rue Lower Line, cent quinze pieds sur la ligne du lot No 20, cent quarante-cinq pieds de profondeur sur la ligne du lot No 22, et quarante-neuf pieds cinq pouces dans le fond ; le lot No 22 a trente pieds quatre pouces de face à la rue Lower Line, cent quarante cinq pieds de profondeur sur la ligne dans le lot No 21 et cent soixante-huit pieds huit lignes de profondeur sur la ligne du lot No 23, et quarante-neuf pieds cinq pouces de largeur dans le fond.

2° Trois certains lots de terre situés dans la ville de Carrollton, anciennement paroisse Jefferson, maintenant le septième district de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet No 1-5, lequel est borné par les rues Levée, Général Scott, Olivier et Millaudon ; les dits lots sont désignés sur le dit plan de Forshey par les Nos 5, 6 et 7.

3° Cinq certains lots de terre, situés dans la ville de Carrollton, anciennement paroisse Jefferson, maintenant le septième district de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet No 1-3, lequel est borné par les rues Levée, Wall, Millaudon et Clinton ; les dits lots sont désignés par les Nos 1, 2, 3, 5 et 13 sur le dit plan de Forshey.

Toutes les dites propriétés furent acquises par Mme Bertus Norbert Fortier de Edmond Burthe, par acte passé pardevant E. Commagère, notaire, le 2 juillet 1870 ; le dit acte est enregistré dans le registre de Carrollton, livre 5, folio 255, et ont été acquises par la défenderesse Mlle Aimée Vignié de la succession de Mme Bertus Norbert Fortier, par jugement de la Cour Civile de District, en date du 2 avril 1888, enregistré au bureau des aliénations dans le livre 28, folio 556, et dans le livre 129, folio 295.

Saisi dans les affaires ci-dessus.
Conditions—Comptant.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
1ermai—1, 8, 15, 22 29—1 juin

ANNONCE JUDICIAIRE.

S. Locke Breaux vs. Patrick J. Isabelle.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 26,534. En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 11 mai 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations, etc., qui s'y trouvent, dans le Quatrième District de cette ville, dans le carré d'ilet borné par les rues Troisième, Quatrième, Clara et Martin, désigné par le No 14, d'après un plan de la succession de M. Donough, et aussi un autre de L. H. Pillé, voyer, en date du 25 mars 1871, dont une copie certifiée du dernier, est annexée à un acte passé en l'étude de Wm. J. Castell, ancien notaire en cette ville, sous la date du 5 mai 1871, de la succession de Patrick H. Cumming, à Andrew J. Fitzpatrick ; lequel terrain mesure, d'après le dit plan, trente deux pieds six pouces de face rue Quatrième, sur une profondeur, entre lignes parallèles, de cent vingt-sept pieds deux pouces et quatre lignes ; le tout au mesure américaine.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
16 avril—16 23 30—mai 7 14 16

CHARTE

—DE LA—

Compagnie dite: "New Orleans Slaughterhouse and Live Stock Landing Company"

(LIMITED).

ETAT DE LA LOUISIANE, PAROISSE D'ORLEANS, VILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

QU'IL soit su que ce vingt-neuvième jour de mois de janvier de l'an du Seigneur mil huit cent quatre-vingt-neuf et de l'Indépendance des Etats-Unis d'Amérique, le cent treizième, pardevant moi, George Covington Preot, notaire, en et pour la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, dûment commissionné et qualifié, et en la présence des témoins ci-après nommés, les soussignés ont personnellement comparu et déclaré que, se prévalant des dispositions des lois générales de l'Etat relatives à la création de corporations, ils s'engagent par le présent acte, ainsi que les personnes qui dans l'avenir peuvent s'associer à eux, à former, et forment une corporation et corps politique en droit, pour les objets et les fins ci-dessous exposés, en vertu des conditions et conventions qu'ils adoptent comme charte, savoir :

ARTICLE I.

Le nom de ladite compagnie sera "*The New Orleans Slaughterhouse and Live Stock Landing Company (Limited)*" et sous son nom incorporé, elle aura le pouvoir et l'autorité de posséder et d'en jouir pendant la durée de quatre-vingt-dix-neuf années à partir de cette date, à moins qu'elle ne soit dissoute plus tôt ainsi qu'il est prévu plus loin. Elle pourra passer des contrats, poursuivre et être poursuivie ; faire et frapper un sceau et en faire usage de même qu'elle pourra le modifier ou l'annuler à son gré, posséder, recevoir, louer, acheter, transférer ainsi qu'hypothéquer ou donner en nantissement des biens, meubles et immeubles; désigner et nommer tels administrateurs, directeurs, officiers et agents selon que les intérêts et l'agrément de ladite corporation le requièrent ; rédiger et établir tels réglements, lois que nécessite la bonne gestion de ses affaires, se réservant la faculté de les amender à son gré.

ARTICLE II.

Le domicile de la dite corporation sera en la ville de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane ; et toutes les citations ou autres documents légaux seront servis à son président, ou, en cas d'absence de celui ci, à son vice-président.

ARTICLE III.

L'objet et les fins pour lesquels est fondée cette corporation et la nature des affaires qui y seront déclaré être comme suit : Etablir et faire le commerce des abattoirs ("Slaughterhouse and live stock landing") en la paroisse d'Orléans, dans les limites que fixeront les autorités appropriées ; et, dans ce but, la corporation pourra posséder ou louer une propriété convenable pour l'érection d'abattoirs, étables, quais et autres améliorations nécessaires et convenables ; posséder également des bateaux à vapeur, chalands, etc.

ARTICLE IV

Tous les pouvoirs incorporés de cette Compagnie seront donnés à et exercés par un Conseil de Direction composé de sept actionnaires ; et les personnes ci-après nommées sont choisies pour former le premier conseil et resteront au pouvoir jusqu'au 1er vendredi de mars 1891 : Eugène Braquet, J. B. Laporte, Jean Dubarry, W. G. Steele, Bernard Barthe, Edouard D. Dean et Léon Martiny.

Le Conseil de Direction, en vertu de ses règlements, décidera combien de directeurs formeront un quorum. Si un des directeurs cesse d'être actionnaire pendant la durée de son mandat, le Conseil déclarera sa place vacante. En ce cas ou dans l'éventualité de la mort, de l'absence permanente ou de la démission de tout directeur ou officier, le Conseil aura le pouvoir de remplir la vacance. Le premier vendredi du mois de mars 1891 et le premier vendredi de mars de chaque année suivante, une élection de directeurs aura lieu au Bureau de la Compagnie. Chaque action donnera droit à un vote, et la majorité de votes donnés élira en ces circonstances. Toutes les élections se feront par scrutin, et tout actionnaire pourra exercer son droit de suffrage en personne ou le faire exercer par une procuration écrite. Le Conseil de Direction ainsi élu restera au pouvoir durant une année ou jusqu'à ce que ses successeurs soient choisi et ait pris qualité.

ARTICLE V.

Le Conseil de Direction élira annuellement un président, vice-président, secrétaire et trésorier et tels autres officiers et employés qu'il jugera convenable ; les deux premiers officiers devant être choisis parmi les directeurs, et ils resteront au pouvoir jusqu'à l'élection et la qualification de leurs successeurs. Le Conseil de Direction définira les devoirs et fixera les traitements des différents officiers et employés.

ARTICLE VI.

Le fonds-capital de cette corporation est ici fixé à la somme de cent mille dollars, divisé en et représenté par quatre mille actions de vingt-cinq dollars chacune. Le dit capital sera payable comme suit : vingt pour cent comptant au moment de la souscription, et le reste en quatre paiements égaux de vingt pour cent chacun sur la demande du Conseil de Direction après trente jours d'avis préalable aux actionnaires des dits paiements. Dans le cas où tout actionnaire serait en défaut quant au versement de l'un quelconque des paiements sur son capital, soixante jours après la maturité de la dite demande le Conseil de Direction pourra instituer des procédures pour le recouvrement des sommes dues, ou en adoptant une résolution, annuler les actions du capital sur lesquelles il y a eu défaut sera motivée, en même temps que le ou les paiements qui auraient été faits précédemment. Aucun actionnaire ne pourra être payé, soit directement ou indirectement, soit en son nom ou en celui d'un autre, plus de vingt actions du fonds capital.

Cette corporation commencera ses opérations lorsque vingt cinq mille dollars du fonds capital auront été souscrits.

ARTICLE VII.

Les actions au capital de cette corporation ne seront transférables sur les livres de la compagnie que par l'actionnaire ou les actionnaires en personne, conformément aux réglements de cette compagnie.

ARTICLE VIII.

Cet acte d'incorporation pourra être changé, modifié ou amendé, ou la corporation, elle-même, pourra être dissoute avec l'assentiment des trois quarts des actions du capital représentés à une assemblée générale des actionnaires convoquée à cet effet, après un avis préalable de trente jours à ce sujet publié dans deux des journaux de cette ville ; et pour tout changement dans le fonds capital de la dite Compagnie il faudra l'assentiment de la majorité en montant du dit capital, et, en ce cas, une résolution prise à une assemblée générale, un avis de quarante jours écrit sera envoyé par la poste à chaque actionnaire.

ARTICLE IX.

Quand cette corporation sera dissoute par limitation ou pour toute autre raison, ses affaires seront liquidées sous la surintendance de trois commissaires choisis parmi les actionnaires à une assemblée générale convoquée dans ce but après un avis préalable de trente jours publié avec l'assentiment de la majorité en montant du dit capital. Ladite commission de curateurs continuera jusqu'à ce que les affaires de la dite corporation auront été complètement liquidées ; et, en cas de la mort d'un ou de plusieurs liquidateurs, le ou les survivants continueront à agir.

ARTICLE X.

Aucun actionnaire ne sera jamais tenu responsable des contrats ou erreurs de la dite corporation pour plus que la somme due sur ses actions, pas plus qu'aucune simple informalité dans l'organisation n'aura pour effet d'annuler cette charte ou d'exposer tout actionnaire à des responsabilités autres que le paiement du montant de ses actions.

Ainsi fait et passé en mon bureau, en la ville de la Nouvelle-Orléans, le jour et dans le mois et l'année mentionnés plus haut, en la présence de Félix J. Puig et de Frank L. Levy, tous deux de cette ville, témoins compétents, qui ont signé ce document avec les dites personnes comparues et moi-même, notaire, après due lecture.

Ont signé :
E. BRAQUET,
J. B. LAPORTE,
BEN A. MICHEL,
W. G. STEELE,
LEON MARTINY,
BERNARD BARTHE,
JEAN DUBARRY,
FRANK L. LEVY,
FELIX J. PUIG,
GEO. C. PREOT, notaire public.

Je, soussigné, annotateur des hypothèques en et pour la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, certifie que l'acte d'incorporation qui précède de la "New Orleans Slaughterhouse and Live Stock Landing Company (Limited)" a été dûment enregistré en mon bureau, Livre 353, Folio 713.

Nouvelle-Orléans, 2 février 1889.
(Signé) GEO GUINAULT, R. M.

Je, George Covington Preot, notaire en et pour la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, certifie que ce qui précède est une copie correcte et vraie de l'original de l'acte passé pardevant moi et du certificat de l'annotateur des hypothèques qui y est annexé.

Nouvelle-Orléans, 24 mars 1889.
[SCEAU.] (Signé) GEO. C. PREOT, Notaire.
21avril—5f en 30

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

JE certifie par les présentes que le 23e jour d'avril 1889, jugement a été rendu en cette Cour, dans l'affaire ci après, dans les termes suivants, savoir : Mme Alice J. Ford vs J. A. Mallon.—No 26,578.

Sur motion de Jos. H. et J. Zach. Spearing, avocats pour la plaignante, et en produisant devant la cour de bonnes preuves à l'appui de la demande de la plaignante, et la loi et les preuves étant en faveur de la plaignante, il est ordonné, adjugé et décrété que le jugement par défaut entré ici le 10 avril 1889, soit maintenant confirmé et fait final, et conformément à cela la plaignante Mme Alice J. Ford, doit avoir et recouvrer du défendant J. A. Mallon, la somme entière de deux mille piastres avec lien et privilège sur toute sa propriété, et décrétant une séparation de propriété entre la plaignante et son mari, le dit James A. Mallon, et f ais de Cour.

Jugement rendu le 23 avril 1889.
Jugement signé le 29 avril 1889.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.

En foi de quoi j'ai ci-joint apposé ma signature et le sceau de ladite Cour, en la ville de la Nouvelle-Orléans, ce 30e jour d'avril, en l'année de Notre Seigneur mil huit cent quatre-vingt neuf.

JAS D RANKIN, Député-Greffier.
2 mai—2 7 11

Succession de Michael J. Condran.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 24,808—Division D. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte présenté par Mme Michael J. Condran, tutrice, et agissant, ex officio, comme administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
8mai—8 14 17

Succession de Prosper Thibodeaux.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 22,383—Division A. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte présenté par Sophie Guelter, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
8 mai—8,14,17—